

- f) **LANCE UN APPEL** au Gouvernement de la République Démocratique du Congo et aux pays d'asile, ainsi qu'au HCR, pour assurer les conditions favorables au retour des citoyens de ce pays qui, en raison de la guerre, ont cherché asile au Congo et dans d'autres pays;
- g) **REITERE** son appui total à la convocation d'une Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, et ce, sous les auspices de l'OUA et de l'ONU.

CM/Dec.354 (LXVI) BURUNDI: Doc. CM/2004 (LXVI) - a *

Le Conseil:

- a) **SE FELICITE** de la décision prise récemment par les pays de la région qui ont imposé des sanctions contre le Burundi d'assouplir les sanctions, ainsi que de la disponibilité exprimée par les dirigeants de la région à suspendre toutes les sanctions, à l'exception de l'embargo sur les armes, dès que des négociations auront été engagées;
- b) **ACCORDE** tout son soutien aux décisions prises par les pays de la région et à l'Initiative d'Arusha;
- c) **EXHORTE** le Gouvernement du Burundi et l'opposition à s'engager dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit et à poursuivre plus activement les négociations et **EXPRIME** sa confiance totale en la sincérité et l'impartialité du facilitateur du processus de paix;
- d) **EXPRIME** sa grave préoccupation face à l'insécurité persistante et aux tueries qui se poursuivent dans certaines parties du Burundi, et lance un appel au Gouvernement du Burundi ainsi qu'aux factions concernées pour qu'il soit immédiatement mis fin à la violence;

La délégation du Burundi a émis des réserves sur cette question. Ces réserves sont consignées dans le rapport du Conseil.

- e) **LANCE** un appel au Gouvernement du Burundi pour qu'il démantèle les camps de regroupement et prenne les mesures nécessaires pour créer un environnement propice à la sécurité et à la réconciliation nationales;
- f) **LANCE** un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle accorde l'assistance humanitaire et autre au Burundi en vue d'atténuer les effets néfastes du conflit sur le peuple burundais;
- g) **DEMANDE** au Secrétaire Général et à l'Organe Central d'examiner le rôle que pourrait jouer l'OUA à l'avenir pour garantir et consolider tout accord conclu au cours du processus de négociations.

CM/Dec. 355 (LXVI)

LIBERIA: Doc: CM/2004 (LXVI) - b

- a) **PREND NOTE** du Rapport du Secrétaire Général et des informations détaillées supplémentaires fournies par le Représentant du Président en exercice de la CEDEAO et par le Ministre des Affaires Etrangères du Libéria;
- b) **PREND NOTE** des progrès encourageants réalisés jusqu'ici dans le cadre du processus libérien de paix à savoir, le désarmement de toutes les factions belligérantes, la création d'une commission électorale indépendante, le rétablissement de la Cour Suprême du Libéria, l'élargissement de l'ECOMOG et son plein déploiement dans tout le territoire, créant ainsi les conditions propices à l'Organisation d'élections libres et équitables;
- c) **FELICITE** le Président en exercice de la CEDEAO, le Général Sani Abacha, ainsi que les autres dirigeants de la région pour leurs efforts inlassables en vue de trouver une solution durable à la crise libérienne;
- d) **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** le report des élections, initialement prévues le 30 mai et **DEMANDE** que tout soit mis en oeuvre pour assurer le respect de la nouvelle date fixée au 19 Juillet 1997;
- e) **REND HOMMAGE** à la CEDEAO à l'OUA et à l'ONU pour avoir détaché chacun un expert en matière d'élections pour appuyer, au sein de la Commission électorale indépendante, le Plan de paix de la CEDEAO;